

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 512

présenté par

M. Roussel, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la troisième ligne de la troisième colonne du tableau de l'alinéa 82, substituer au nombre :

« 16 »,

le nombre :

« 20 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos infrastructures ont beaucoup souffert de la réduction des budgets de la défense ces trente dernières années. Le rattrapage auquel prétend cette LPM doit mieux prendre en compte le bien-être des soldats et de leurs familles. Cela passe par un effort soutenu autant pour les infrastructures et les équipements que pour le volet ressources humaines. La ventilation des crédits proposés par cette LPM devrait ainsi être mieux équilibrée en faveur des conditions de travail, d'entraînement, de logement et de santé des militaires.